



COMMUNE DE ROBION

Arrondissement d'APT

DE 2022-055

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION

SÉANCE du 19 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 12 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Christine NALLET, Valérie MOUTTE, Bijan AZMAYESH, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT

Absents excusés : Marc VALERO, Marylise GEORGEN, Franck STARON, Florian MOLLIEUX

Absente : Olivia HILAIRE

Pouvoir de : Marc VALERO à Danielle MARROU, Marylise GEORGEN à Marie-José SCHREIDER, Franck STARON à Gwénaél LOUAISEL, Florian MOLLIEUX à Laurent MARIANELLI

Secrétaire de séance : Danielle MARROU

7.5.7 - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur : Madame Marie-José SCHREIDER, Adjointe

Le collège du Calavon souhaite mettre à l'honneur les élèves méritants, qui se sont distingués durant les quatre années de leur scolarité par leurs excellents résultats et leur attitude exemplaire, et qui ont obtenu à chaque trimestre les Félicitations, récompense attribuée lors des conseils de classe, ainsi que le brevet des Collèges avec une mention.

Un joli diplôme leur sera offert ainsi que des cadeaux, tels que des bons d'achat dans une librairie de Cavaillon et des places de cinéma.

Il vous est proposé d'accorder au « collège du Calavon » une subvention exceptionnelle de 90 €. Ces crédits seront prélevés sur le chapitre 65 article 657381 du budget principal 2022.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix POUR (18 présents + 4 pouvoirs), 3 CONTRE (Mme MOUTTE, MM AZMAYESH, RICHAUD) et 1 ABSTENTION (M NOUVEAU)

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 90 €. Ces crédits seront prélevés sur le chapitre 65 article 657381 du budget principal 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20220920-DE_2022_055_a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2022

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 20 septembre 2022
Le Maire,
Patrick SINTES

